



## AVIS

**OBJET** : Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant l'interdiction de stationnement à hauteur du numéro 42 de la rue Fond des Mays

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 25 janvier 2022, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'interdiction de stationner à hauteur du numéro 42 de la rue Fond des Mays.

Ledit règlement est déposé au service du Secrétariat général et publié sur le site de la Ville [www.wavre.be](http://www.wavre.be).

Wavre, le 10 février 2022

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET